



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2023/53

PORTANT PROLONGATION DES DISPOSITIONS DE
L'ARRETE 2023/50 PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

183 rue Nationale

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande initiale en date du 5 avril 2023 formulée par Monsieur TIRANT Tyson, gérant de l'entreprise ARTISAN TIRANT sise 11 bis route nationale à ENNEVELIN (59710), relative à des travaux de ravalement et de réfection de toiture,

Vu la demande de prolongation par Monsieur TIRANT Tyson en date du 17 avril 2023,

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETONS

Article 1 – Les travaux effectués par l'entreprise ARTISAN TIRANT face au n°183 rue Nationale étant prolongés, les prescriptions de l'arrêté municipal temporaire 2023/50 du 7 avril 2023 restent inchangées et sont applicables jusqu'au **samedi 22 avril 2023 inclus**.

Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté initial précité.

Article 2 – Monsieur le Directeur Général des Services,

Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Monsieur TIRANT Tyson, gérant de l'entreprise ARTISAN TIRANT à Ennevelin,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 17 avril 2023

Le Maire,
Sylvain CLEMENT

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

